



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE D'AGENT DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE - RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION -

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
I – GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES BIENS ET DES INSTITUTIONS.			
I - A : PARTICIPER A UNE PATROUILLE OPÉRATIONNELLE SUR SON PÉRIMÈTRE TERRITORIAL DE COMPÉTENCE.			
I - A1 : Préparer la patrouille.	<p>Préparer la mission de patrouille, en portant la tenue de façon exemplaire, en répartissant les rôles des équipiers, en se dotant et en contrôlant le matériel nécessaire pour s'assurer du bon déroulement de la mission confiée :</p> <p>S'équiper en fonction de la mission et des conditions météorologiques.</p> <p>Prendre en compte les consignes et les données de la délinquance de la zone de patrouille (cartographie de la</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM/ questions devant le jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à</p>	<p>- Les équipements individuels et le matériel collectif (radio, véhicule) sont pris en compte dans le respect des procédures et leur bon fonctionnement vérifié.</p> <p>- Les consignes générales et les instructions particulières sont prises en</p>

	<p>délinquance actualisée par les services d'investigation, instructions particulières des services d'investigation ou de renseignement...).</p> <p>Prendre en compte les consignes des plans de lutte contre la délinquance (opération tranquillité vacances, plan senior, plan anti hold-up...) afin de prendre contact avec les référents ou d'effectuer des passages sur les lieux mentionnés.</p> <p>S'annoncer sur les ondes en respectant la procédure radio.</p>	<p>une situation donnée.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales</p>	<p>compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La topographie de la circonscription, les axes structurant la circulation, les problématiques en matière de délinquance sont connues et prises en compte. - Les règles de sécurité en intervention (attitude, placement, distances) sont respectées. - Les interventions sont réalisées dans le respect des règles de déontologie et des prérogatives d'APJ. - Les règles d'utilisation des moyens radio sont respectés.
<p>I - A2 : Effectuer la patrouille.</p>	<p>Utiliser le matériel et les moyens de communication spécifiques à la patrouille de police (Radio, terminal informatique installé dans les véhicules de police...), dans le respect des règles de communication radiophonique, pour recevoir des instructions ou transmettre des informations essentielles au déroulement de la mission.</p> <p>Rester à l'écoute des terminaux de communication, de manière constante pour répondre promptement à toute sollicitation ou pour informer de sa disponibilité lors d'une situation urgente.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury). -Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des moyens informatiques embarqués est maîtrisée. - Le contact avec les partenaires et les usagers permet un recueil d'informations et

	<p>Conduire une patrouille sur la voie publique ou sur le réseau routier et autoroutier, dans le respect du code de la route et des règles relatives à la conduite des véhicules prioritaires afin de prévenir la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Prendre contact avec les partenaires et usagers (bailleurs sociaux, associations, commerçant, citoyens, etc.) afin de recueillir leurs doléances et toutes informations utiles (relatives à la structuration de bandes, à la mise en place de trafic, à un changement notable dans la vie des populations...).</p> <p>Développer des contacts avec la population.</p> <p>Donner des conseils de prévention.</p> <p>Voir, être vu en adaptant son allure en restant vigilant à l'environnement pour répondre de manière prompte à tout événement.</p> <p>Repérer des situations inhabituelles dans les lieux ouverts au public, pour intervenir, appréhender ou assister des personnes.</p> <p>Élaborer une stratégie d'action (analyse du contexte, choix des modalités d'intervention, répartition des rôles au sein de l'équipe...) au regard des éléments recueillis pour intervenir en toute sécurité.</p> <p>Recueillir des renseignements de tout ordre en toute discrétion, et notamment utiles à une enquête en cours, pour rechercher des témoins, des victimes, rassembler des preuves, identifier les auteurs d'infractions.</p>	<p>une situation donnée</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales</p>	<p>de renseignements utiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité relationnelle avec les usagers. - Les procédures radio sont respectées. - Les différentes interventions sont réalisées dans le respect de la déontologie et des prérogatives de l'APJ - Les interventions sont réalisées en respectant les règles de sécurité en intervention. - Lors du retour au service, les points de contrôle sont réalisés (restitution des équipements individuel et collectifs). - Le compte-rendu de la mission et des interventions est exhaustif (compte rendu hiérarchique effectué,
--	---	--	--

<p>Adopter en toutes circonstances et en tous lieux un comportement exemplaire en sachant adapter son discours et son comportement aux contraintes liées à chaque intervention et à chaque interlocuteur.</p> <p>Appliquer les techniques de sécurité en intervention professionnelle à tout instant pour limiter ou supprimer le danger inhérent à la situation.</p> <p>S'adapter à chaque situation rencontrée, notamment les situations conflictuelles en assurant une médiation si besoin et en faisant preuve d'analyse, de discernement et de proportionnalité dans les propos et les actes.</p> <p>Répondre à toutes sollicitations des requérants par une écoute attentive pour apporter une solution immédiate ou des explications à leurs demandes.</p> <p>Informé et conseiller toute victime d'une infraction ou d'un accident en lui expliquant les démarches à suivre, en lui apportant un soutien et en l'orientant (la plainte et ses suites...) pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.</p> <p>Rendre compte de son activité tout au long de la patrouille de façon précise, objective, circonstanciée, claire et concise, pour tenir informé le centre d'information et de commandement et sa hiérarchie.</p> <p>Réintégrer le service, à l'issue de la patrouille, en l'annonçant sur les ondes.</p> <p>Restituer le véhicule le cas échéant et les matériels spécifiques</p>		<p>rapports /PV rédigés registres renseignés).</p>
--	--	--

	<p>(radio, etc) en notant les incidents survenus éventuellement sur le matériel (casse, panne, etc.) pour permettre au service matériel de prendre les dispositions nécessaires.</p> <p>Rendre compte de sa mission, de tout incident ou infraction rencontrée :</p> <p>1-verbalement à son supérieur hiérarchique. 2-en renseignant les différents registres et logiciels professionnels (main courante, procès-verbal, rapport).</p>		
I -B : SÉCURISER UN SECTEUR GÉOGRAPHIQUE OU UN LIEU PUBLIC.			
<p>I - B1 : Organiser la sécurisation d'un lieu.</p>	<p>Réguler le flux de personnes ou de véhicules sur la voie publique en cas d'évènement spécifique (accident de la circulation, dysfonctionnement de la signalisation, manifestation sur la voie publique...) pour fluidifier le trafic ou sécuriser une zone.</p> <p>Sécuriser un lieu (accident de la circulation, bâtiment endommagé, etc.), en appliquant les protocoles d'intervention pour favoriser l'accès des secours ou l'intervention d'autres unités de soutien.</p> <p>Filter l'accès à un lieu sécurisé en appliquant les recommandations de sécurité pour écarter toute personne indésirable.</p> <p>Observer et détecter les comportements suspects.</p> <p>Recueillir et transmettre les informations relatives aux actions de sécurisation.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>Contrôle de connaissances : questionnaires à choix multiples.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les spécificités du lieu sont prises en compte. - Le risque est analysé et évalué. - Le balisage de la zone à sécuriser est effectué. - Les gestes réglementaires sont appliqués. - Les informations utiles sont recueillies et transmises par radio. - Le public est orienté. - Le compte-rendu est

			précis et circonstancié.
<p>I - B2 : Réagir à une situation particulière.</p>	<p>— Intervenir lors d'un déclenchement d'alarme en recueillant au préalable toutes les informations utiles sur la localisation et le type d'établissement :</p> <p>Prendre contact avec le responsable des lieux.</p> <p>Procéder à une visite de sécurité en mettant en œuvre les techniques d'intervention et protocoles adaptés à l'établissement.</p> <p>Procéder à l'interpellation si besoin.</p> <p>Préserver les traces et indices.</p> <p>Rendre compte de toutes les informations obtenues (signalement, descriptif, effets dérobés...).</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p> <p>— Intervenir à l'occasion de la découverte d'un objet suspect :</p> <p>Prendre contact avec le responsable du site pour obtenir un maximum d'information.</p> <p>Mettre en place un périmètre de sécurité et en facilitant l'évacuation du public.</p> <p>Faciliter l'arrivée des services spécialisés et de secours (pompiers, déminage, Engie...).</p> <p>Recueillir toutes les informations utiles (nature de l'objet,</p>	<p>Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les protocoles d'intervention sont respectés. - Les techniques de progression intérieure et extérieure sont appliquées. - La communication et l'interaction avec les autres services partenaires de l'État est établie. - Les informations utiles sont recueillies et transmises aux différents acteurs concernés. - Le compte-rendu est précis et circonstancié.

	témoignages, vidéo...).		
	Rendre compte et renseigner les différents registres et logiciels professionnels.		
I - C : EFFECTUER DES CONTRÔLES POUR GARANTIR L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES.			
<ul style="list-style-type: none"> • législation sur les étrangers. • législation sur les armes. • législation sur les stupéfiants. • professions réglementées. • code de la route. 			
I - C1 : Effectuer un contrôle d'identité.	<p>Procéder à un contrôle, en veillant au respect des droits individuels dans l'application stricte de la loi et des règles déontologiques, pour garantir l'exercice des libertés publiques (liberté individuelle et liberté d'aller et venir).</p> <p>Déterminer le cadre légal (art.78-2 et suivants du CPP).</p> <p>Prendre en compte les caractéristiques de l'environnement et le contexte du contrôle.</p> <p>Annoncer sa qualité et le motif du contrôle.</p> <p>Procéder au contrôle en respectant les règles de sécurité : mise en œuvre du P.L.I. et respect des distances de sécurité et d'intervention.</p> <p>Si nécessaire effectuer une palpation de sécurité avant toute remise de document.</p> <p>Consulter le fichier des personnes recherchées.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à un contrôle d'identité.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi :</p>	<p>- La procédure de contrôle d'identité est respectée et conforme au cadre légal et déontologique.</p> <p>- Les distances et zones de sécurité dans le cadre du contrôle d'identité sont respectées.</p> <p>- La consultation du fichier des personnes recherchées est réalisée.</p> <p>- Les avis radio au centre de commandement sont réalisés.</p> <p>- Le compte rendu écrit</p>

	<p>Apprécier la validité des documents fournis.</p> <p>Mettre fin au contrôle d'identité et le cas échéant si la personne ne justifie pas de son identité ou si la personne s'avère positive au passage du fichier des personnes recherchées, conduire la personne au poste pour mise à disposition de l'officier de police judiciaire.</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p> <p>Rédiger le PV ou rapport de mise à disposition.</p>	<p>grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>et circonstancié est réalisé.</p>
<p>I – C2 : Effectuer un contrôle des professions réglementées.</p>	<p>Procéder à un contrôle en veillant au respect des droits individuels dans l'application stricte de la loi et des règles déontologiques, pour garantir l'exercice des libertés publiques (liberté individuelle et liberté d'aller et venir).</p> <p>Prendre en compte les éléments à disposition, sur initiative ou instruction.</p> <p>Déterminer le cadre légal d'intervention.</p> <p>Élaborer une stratégie d'intervention en respectant les protocoles de sécurité.</p> <p>Contrôler les registres et documents (licences, registre des personnels, document de circulation taxi etc).</p> <p>Contrôler les autorisations d'exercice (heures d'ouverture).</p> <p>Rendre compte au centre de commandement du déroulement</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation. - Contrôle de connaissances : questionnaire à choix multiples.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>- Le contrôle est réalisé dans le respect de la législation des professions réglementées.</p> <p>- La communication et l'interaction avec les autres services de l'État concernés est établie.</p> <p>- Le compte-rendu est précis et circonstancié.</p> <p>- Le PV est rédigé dans le respect du formalisme procédural.</p>

	<p>des opérations.</p> <p>Relever et verbaliser le cas échéant les infractions sous forme de procès-verbal.</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p>		
I – C3 : Effectuer un contrôle routier.	<p>Procéder à un contrôle en veillant au respect des droits individuels dans l'application stricte de la loi et des règles déontologiques, pour garantir l'exercice des libertés publiques (liberté individuelle et liberté d'aller et venir).</p> <p>Intervenir dans le respect des règles générales de sécurité en intervention pour constater et relever les infractions au code de la route, suite à la commission d'infraction ou en déterminant un lieu sensible et accidentogène de sa circonscription.</p> <p>Rendre compte par radio de la mise en place du contrôle ;</p> <p>Revêtir les équipements spécifiques (gilets fluorescent, plots, bâton lumineux...).</p> <p>Mettre en place le périmètre du contrôle en veillant aux principes de sécurité (choisir un lieu adapté à la mise en place du contrôle ; répartir les rôles et le positionnement de ses équipiers ; effectuer un couloir de sécurité à l'aide du véhicule de police en utilisant les moyens lumineux).</p> <p>Mettre en œuvre les gestes techniques d'interception.</p> <p>S'assurer de la conformité des pièces afférentes à la conduite et à la circulation du véhicule.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury). - Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques adaptées au contrôle routier. <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle est réalisé dans le respect du cadre légal. - La mise en place du point de contrôle est réalisé en respectant : <ul style="list-style-type: none"> * un positionnement sécurisé. * le matériel adapté. * la répartition des rôles au sein de l'équipe. - Les gestes techniques de contrôle d'un véhicule sont appliqués. - Toutes les pièces afférentes à la conduite et à la circulation d'un véhicule sont demandées et vérifiées. -L'appréciation de

	<p>Consulter les fichiers (fichier des personnes recherchées FPR, service d'immatriculation d'un véhicule SIV , FOVES).</p> <p>Constater, relever les infractions et renseigner les contrevenants.</p> <p>Remettre en circulation les usagers de façon sécurisée.</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p>		<p>l'authenticité des documents fournis est juste.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'examen visuel de la conformité et du fonctionnement des équipements obligatoires du véhicule est réalisé. - La consultation des fichiers appropriés est réalisée. - Les infractions sont annoncées au contrevenant et relevées avec mention des articles du code de la route prévoyant l'infraction. - La remise en circulation du véhicule est sécurisée.
I-D : INTERPELLER UN INDIVIDU, AUTEUR D'UNE INFRACTION.			
I - D1 : Interpeller dans le respect de la loi.	Respecter le cadre juridique d'intervention et les règles de déontologie pour conduire l'auteur d'une infraction devant l'officier de police judiciaire : sur instruction (commission	1/Évaluation en centre de formation. - Contrôle de connaissances	- Les différents cadres juridiques de l'interpellation sont

	<p>rogatoire ; mandat d’amener ; enquête en flagrance) ou sur initiative (infraction constaté suite à un contrôle ou un appel au 17).</p> <p>Déterminer le cadre légal de l’intervention (crime ou flagrant délit).</p> <p>Prendre en compte le contexte (heure, lieu, nombre de personnes).</p> <p>Aviser le centre de commandement et demander des renforts si nécessaire.</p>	<p>(QCM infractions pénales et procédure pénal).</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d’emploi : grille d’évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>maîtrisés.</p> <p>- Le cadre juridique de l’interpellation est correctement identifié.</p>
<p>I – D2 : Interpeller dans le respect des règles de sécurité en intervention.</p>	<p>Mettre en œuvre les techniques d’intervention adaptées à la nature de l’interpellation.</p> <p>Mettre en œuvre les techniques d’intervention en fonction du nombre d’intervenants au sein de l’équipe (en binôme ou en trinôme).</p> <p>Répartir les rôles au sein de l’équipe (protection, liaison, interpellation) et en respecter cette répartition tout au long de la progression.</p> <p>Maîtriser le cadre légal de l’usage de l’arme et de la légitime défense. Si l’emploi de la force est nécessaire, elle doit intervenir dans le cadre fixé par la loi, seulement en cas de nécessité et de façon proportionnée au but à atteindre ou à la gravité de la menace (art R434-18 du code de sécurité intérieure).</p> <p>Maîtriser les règles de prise en compte et d’utilisation de l’arme.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM / entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d’évaluer les compétences techniques en matière d’interpellation.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d’emploi : grille d’évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et</p>	<p>- La palpation est réalisée dans le respect de la dignité de la personne.</p> <p>- Le menottage est justifié conformément au cadre légal.</p> <p>- La demande de renfort est réalisée le cas échéant.</p> <p>- Le centre de commandement est informé.</p> <p>- Le compte-rendu est</p>

	<p>Effectuer une palpation de sécurité lorsque celle-ci s'avère nécessaire pour vérifier que la personne interpellée ne transporte aucun objet dangereux pour elle-même ou pour autrui.</p> <p>Procéder au menottage lorsque le comportement de la personne interpellée laisse supposer qu'elle est dangereuse pour elle-même ou pour autrui ou qu'elle est susceptible de prendre la fuite (art.803 code de procédure pénal et R434 du code de sécurité intérieure). Le menottage doit s'effectuer en respectant les règles de sécurité pour éviter tout incident autant pour l'interpellé que pour l'agent interpellateur .</p> <p>Rendre compte de tout incident et renseigner les différents registres et logiciels professionnels (main courante , procès-verbal, rapport).</p>	comportementales.	circonstancié.
<p>I – E : PORTER SECOURS ET ASSISTANCES AUX PERSONNES (ALIÉNÉS, PERSONNES VULNÉRABLES...) ET/OU VICTIMES (ACCIDENT DE LA CIRCULATION, ACCIDENT DU TRAVAIL, etc.)</p>			
<p>I - E1 : Gérer la situation nécessitant de porter secours.</p>	<p>Recueillir les éléments utiles à l'intervention (lieu, nombre de victimes, circonstances de l'évènement, etc.) de manière circonstanciée, rapide, concise, pour informer efficacement le centre d'information et de commandement (CIC).</p> <p>Analyser le contexte de l'intervention pour mettre rapidement en place un périmètre de sécurité aux fins d'intervenir efficacement et faciliter l'arrivée des secours le cas échéant.</p> <p>Faire un premier diagnostic des blessures et rendre compte au centre d'information et de commandement (CIC) afin qu'il requière les services de secours.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.</p>	<p>- L'état des lieux est réalisé avec exhaustivité.</p> <p>- Les informations recueillies sont précises et de qualité.</p> <p>- Les lieux sont sécurisés et préparés pour l'arrivée des secours.</p> <p>-La communication des</p>

	<p>Solliciter les services adaptés à la situation (Samu, sapeurs-pompiers...) directement et rendre compte simultanément au centre d'information et de commandement pour limiter les risques de rupture de la chaîne de communication.</p> <p>Mettre en œuvre les gestes de premiers secours (victime d'une hémorragie, arrêt cardio respiratoire, victime inconsciente, victime traumatisée) pour préserver ou limiter les risques d'aggravation de l'état d'une victime.</p> <p>Prêter assistance et faciliter la mise en œuvre des secours.</p> <p>S'assurer de la sauvegarde des biens de la victime.</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels après avoir procédé à un premier compte rendu verbal.</p> <p><u>Dans le cadre d'un accident :</u></p> <p>Assurer les principes de sécurité en intervention et d'alerte pour préserver les personnes impliquées et sécuriser les lieux.</p> <p>Préserver les traces et indices.</p> <p>Procéder aux premières diligences de l'enquête accident (partie en cause, victimes, témoins, dépistages, prise de côtes, photographie, etc...).</p> <p>Se mettre à disposition de l'officier de police judiciaire dans le cas d'un accident mortel ou corporel grave.</p>	<p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>informations utiles aux services de secours est effectuée.</p> <p>- Dans le cadre d'un accident de la route, la gestion est réalisée en respectant les principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> *les véhicules de service sont positionnés en sécurisation. *la zone est balisée. *les coordonnées et les premières déclarations des personnes impliquées et des témoins sont recueillies. *le flux de circulation est régulé.
--	---	---	---

	<p>Faire appel à l'ensemble des partenaires (voirie, garagiste, etc...).</p> <p>Rétablir le flux de circulation.</p> <p>Informers les protagonistes des suites possibles et droits associés (porter plainte, faire appel à un avocat ou a une association d'aide aux victimes).</p>		
<p>I - E2 : Assister une personne vulnérable ou en détresse (mineur, personne âgée, victime de violences intrafamiliales, victime en état de choc...).</p>	<p>Mettre en œuvre les protocoles adaptés à la situation.</p> <p>Rassurer la personne en la mettant le cas échéant dans un endroit isolé et sécurisé.</p> <p>Identifier les signes d'une possible pathologie mentale pour préserver l'intégrité physique de la victime, de son entourage et des personnels de police ou de secours.</p> <p>Faire aviser les personnes et services compétents (protection sociale, services psychiatrique).</p> <p>Prendre des mesures de protection adaptées et informer les protagonistes des suites possibles et droits associés.</p> <p>Dans le cadre d'un forcené reclus, mettre en place un périmètre de sécurité et faire appel au CIC pour faire intervenir les services spécialisés.</p>	<p>Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge de la personne est adaptée à son état de vulnérabilité et/ou son niveau de détresse. - La procédure VIF (violences intra familiales) est appliquée. - Les différents acteurs internes et externes, en fonction des besoins, sont sollicités.
<p>I - F : GARANTIR L'ORDRE PUBLIC.</p>			
<p>I - F1 : Participer à un dispositif de service ou de</p>	<p>Garantir le bon fonctionnement d'un rassemblement à caractère sportif, social ou festif :</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements individuels et le matériel collectif (radio, véhicule)

<p>maintien de l'ordre public (visite ministérielle, rencontres sportives, manifestations...).</p>	<p>Participer en amont aux mesures préparatoires : reconnaissance des lieux, identification des risques, des vulnérabilités.</p> <p>Respecter les instructions de la note de service et le rôle assigné (sécurisation, régulation de circulation...).</p> <p>Prendre en compte les matériels spécifiques.</p> <p>Maintenir une écoute permanente sur les ondes.</p> <p>Rester vigilant sur les comportements du public et des participants (comportement /tenue inhabituel) pour détecter tout risque de trouble.</p> <p>Interpeller en mettant en œuvre les gestes techniques et professionnels en intervention.</p>	<p>(QCM/ entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>sont pris en compte.</p> <p>- Les consignes et le rôle assigné sont respectés.</p> <p>- Les techniques pour canaliser une foule dans le cadre de la mise en place de barrage sont maîtrisées.</p> <p>- La réaction face à la pression est appropriée.</p>
<p>I – F2 : Intervenir dans le cadre de dispositifs spécifiques :</p> <p>– dispositif de lutte contre le terrorisme et les tueries de masse en application des protocoles spécifiques.</p> <p>– plan particulier d'action lors d'évènements exceptionnels</p>	<p>- Agir dans le cadre des dispositifs de lutte contre le terrorisme et les tueries de masse en application des protocoles spécifiques (réf NOR INT C 1610640J du 19 avril 2016) :</p> <p>Progresser sur les lieux en respectant les schémas d'intervention et en annonçant sa localisation tout au long de la progression.</p> <p>Collecter et transmettre toute information utile.</p> <p>Participer à la mise en place d'un périmètre défensif et filtrer les accès.</p> <p>Évacuer la population.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en</p>	<p>- Les techniques d'intervention adaptées au contexte dégradé sont mises en œuvre conformément aux protocoles en vigueur.</p> <p>-- L'état des lieux est réalisé avec exhaustivité.</p> <p>-- La communication et l'interaction avec les services partenaires et les services spécialisés</p>

<p>(PYRATOX, NOVI, POLMAR etc....).</p>	<p>Faciliter l'accès des services spécialisés</p> <p>Appuyer, renforcer les unités spécialisées.</p> <p>Favoriser la circulation des équipes de secours.</p> <p>Appliquer les gestes de premiers secours en intervention.</p> <p>Préserver les traces et indices.</p> <p>Orienter les victimes.</p> <p>Renseigner les autorités d'emploi.</p> <p>- S'insérer dans un plan particulier d'action lors d'évènements exceptionnels (Plan PYRATOX : menace terroriste de nature chimique , plan NOVI : plan NOmbreuses VICTimes, plan POLMAR : POLLution MARine accidentelle etc..) :</p> <p>Utiliser les équipements adaptés à la nature du risque.</p> <p>Mettre en œuvre les mesures préconisées dans le plan.</p> <p>Participer à la gestion des flux de personnes.</p> <p>- Contribuer à la lutte contre des violences urbaines en appui des dispositifs spécifiques d'intervention.</p>	<p>unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>est établie.</p>
---	--	---	---------------------

II – MENER DES INVESTIGATIONS ET RÉDIGER DES ACTES DE POLICE JUDICIAIRE.

II - A : RÉALISER LES ACTES JUDICIAIRES VISANT À CONSTATER LES INFRACTIONS ET A EN RASSEMBLER LES PREUVES.

<p>II - A1 : Prendre une plainte.</p>	<p>Accueillir le plaignant en appliquant la charte d'accueil du public, en adaptant son comportement à l'état émotionnel de la personne reçue, et en étant à l'écoute de son interlocuteur afin de le mettre dans les dispositions nécessaires pour le recueil des faits.</p> <p>Conduire l'audition du plaignant en appliquant les techniques de communication et en dégagant les éléments essentiels de l'infraction (temps, lieu, protagonistes, etc.) pour recueillir les éléments utiles à la matérialisation d'une infraction par un questionnement adapté à l'interlocuteur et au but recherché.</p> <p>Identifier les éléments constitutifs de l'infraction (éléments matériel, moral et légal) pour mettre en évidence son caractère punissable, et identifier sa catégorie (contravention, délit, crime) afin de déterminer le cadre légal et d'engager les investigations nécessaires et appropriés.</p> <p>Rédiger le procès verbal dans les formes de droit.</p> <p>Informé la victime de ses droits et lui délivrer les différents documents (récépissé de plainte, coordonnées d'association d'aide aux victimes).</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle de connaissances APJ : questions à réponses courtes.- Étude de cas avec rédaction d'un PV de prise de plainte. <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences judiciaires, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none">- La méthodologie relative à la prise de plainte est respectée.- Le logiciel de rédaction des procédures est maîtrisé.- La qualification de l'infraction est juste (élément matériel/moral/légal).- Le cadre juridique est identifié.- Les mentions obligatoires du PV sont inscrites.- Le canevas du procès-verbal de prise de plainte est respecté.- Les circonstances de l'infraction sont précisées.- Le signalement de l'auteur est rapporté.
---------------------------------------	---	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Les témoins sont désignés. - La consultation à médecin et la détermination de jours d'ITT est mentionnée. - L'information des droits des victimes est réalisée et inscrite dans le PV. - L'avis ou le compte rendu à l'OPJ est réalisé. - Le procès-verbal est signé par le plaignant et le rédacteur. - Les documents à délivrer au plaignant lui sont remis (récépissé, copie de la plainte, formulaire d'information des droits des victimes).
II - A2 : Réaliser les premiers actes d'enquête	Procéder à des constatations dans le but d'établir la réalité de l'infraction, d'en déterminer la date, l'heure et les conditions d'accomplissement ; de fixer l'état des lieux ; de recueillir le	1/Évaluation en centre de formation.	- La méthodologie de prise en compte d'une scène d'infraction est

<p>(constatations, relevé d'empreintes, enquête de voisinage, mise en œuvre de mesures de PTS....).</p>	<p>maximum d'indices et d'éléments nécessaires à la manifestation de la vérité .</p> <p>Préparer le transport sur les lieux avec le matériel adéquat (bloc-notes, mètre, phare, mallette « identité judiciaire », appareil photo).</p> <p>Interdire l'accès sur les lieux de manière absolue afin de préserver la scène de toute pollution qui pourrait altérer les traces et indices (éventuellement au moyen d'un périmètre de sécurité lorsque la gravité l'exige).</p> <p>Préserver les traces et indices jusqu'à ce que l'identité judiciaire arrive. Si la scène se passe en extérieur et en cas d'intempérie, protéger les traces fragiles (traces de pneu, traces de pas).</p> <p>Rechercher et identifier les personnes présentes sur place susceptibles de fournir des informations à l'enquête.</p> <p>Matérialiser l'emplacement initial d'un objet ou d'une victime si ceux-ci ont dû être transportés ou déplacés.</p> <p>Rendre compte à l'officier de police judiciaire et renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p> <p>Réaliser une enquête de voisinage dans le but de découvrir les signalements et modes opératoires des auteurs d'une infraction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance de la nature de l'infraction et des actes diligentés précédemment -définir un périmètre d'intervention - se transporter sur place et recueillir les informations 	<p>- Contrôle de connaissances APJ : questions à réponses courtes + articulation de procédure.</p> <p>2/- Mise en situation permettant d'évaluer les compétences judiciaires et techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales</p>	<p>respectée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actes d'enquête réalisés sont exhaustifs. - Les premières constatations et mesures prises sont pertinentes. - Les mesures de préservation des traces et indices sont réalisées. - Les actes judiciaires sont réalisés dans le respect du cadre juridique de l'enquête. - Le formalisme procédural des actes d'enquêtes réalisés est respecté. - L'avis ou le compte rendu à l'OPJ est réalisé avec clarté et précision.
---	--	--	--

	<p>Rendre compte à l'officier de police judiciaire.</p> <p>Rédiger les actes procéduraux en respectant les principes rédactionnels de la procédure pénale (PV de constatations, PV d'enquête de voisinage...).</p>		
<p>II - B : RÉDIGER LE PROCÈS-VERBAL D'INTERPELLATION ET PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE LA PERSONNE INTERPELLÉE.</p>	<p>Rédiger le procès-verbal d'interpellation. Notifier les droits de la personne placée en garde à vue ou de la personne retenue sur instruction de l'OPJ.</p> <p>Recueillir les demandes de la personne gardée à vue ou de la personne retenue.</p> <p>Mettre en œuvre les démarches de réalisation des droits en prenant contact avec les personnes désignées par le gardé à vue ou la personne retenue (médecin, famille, avocat, interprète...).</p> <p>S'assurer de l'identité et de la qualité des personnes désignées par le gardé à vue lors de leur arrivée au service.</p> <p>Assurer la confidentialité de l'entretien de la personne gardée à vue et son avocat (exemple : identifier les locaux adéquats à l'entretien).</p> <p>Rédiger le procès-verbal de notification des droits et d'exécution des droits demandés.</p> <p>Rendre compte à l'officier de police judiciaire de toute difficulté rencontrée.</p> <p>Rédiger le procès verbal de notification de fin de déroulement de la garde à vue ou de rétention sur instruction de l'OPJ en</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances APJ : questions réponses courtes. - Étude de cas avec rédaction d'un PV de prise de plainte. <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre juridique est identifié et mentionné dans le PV. - Le contexte et les circonstances de l'interpellation sont relatés avec précisions. - L'identité de l'interpellé est mentionnée. - Le menottage est mentionné et justifié avec référence à l'article 803 du CPP. - La palpation est justifiée et les objets dangereux écartés sont mentionnés. - L'avis à l'OPJ est effectué et mentionné

	<p>respectant les principes rédactionnels de la procédure pénale.</p>		<p>sur le PV.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le formalisme du procès-verbal de notification des droits de la personne placée en garde à vue est respecté. -Les avis liés aux droits du mis en cause (médecin, avocat, famille) sont effectués et relatés sur PV. - Le compte-rendu a l'OPJ est effectué.
<p>II - C : PROCÉDER A DES AUDITIONS (mis en cause, témoin) ET CONFRONTATIONS</p>	<p><u>Procéder à une audition.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *en prenant connaissance des faits/actes de procédure antérieurs dans le but de définir une stratégie d'audition. *en procédant à la sécurisation des lieux (fermeture des fenêtres, objets dangereux à écarter, assistance supplémentaire en cas de confrontation). *en s'assurant de l'identité de la personne reçue et de son niveau de compréhension afin de requérir un interprète si nécessaire. *en respectant les droits de la personne auditionnée (ex : audition libre, droits attachés à la minorité, présence de l'avocat) *en adoptant en toute occasion une attitude empreinte d'impartialité, de neutralité et de politesse. 	<p>1/ Évaluation en centre de formation. Contrôle de connaissances APJ (QRC).</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'audition sont adaptées à la personne et au contexte. - Le cadre juridique est mentionné. - Le formalisme du procès-verbal est respecté. - Les questions posées sont claires et

	<p>*en prenant en compte les différents acteurs présents (avocat, interprète, victime en cas de confrontation).</p> <p>*en utilisant les techniques de communication et de gestion des conflits (écoute active, reformulation, adaptation du vocabulaire pour se faire comprendre, régulation de la parole dans le cadre d'une confrontation, appel à un autre agent en cas de conflit).</p> <p>-rédiger le procès-verbal en utilisant le logiciel professionnel et en respectant le formalisme du PV d'audition et de confrontation.</p> <p>-Faire signer par les différentes parties présentes lors de l'audition.</p>	comportementales.	pertinentes.
<p>II - D: PARTICIPER A L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DES MAGISTRATS (mandats de justice, contraintes judiciaires, extraits de jugement, etc...).</p>	<p>Réaliser les actes judiciaires en appliquant les règles procédurales pour l'exécution des décisions de justice.</p> <p>Consulter les fichiers de police utile à l'enquête en cours dans le respect des règles d'utilisation des fichiers de données à caractère personnel pour l'exécution des décisions de justice ou administratives.</p> <p>Rendre compte du résultat des investigations au magistrat de manière claire et concise pour qu'il puisse prendre une décision sur les suites judiciaires à donner.</p> <p>Rédiger le procès verbal en respectant les principes rédactionnels de la procédure pénale.</p> <p>Renseigner les différents registres et logiciels professionnels.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>- Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury).</p> <p>- Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques,</p>	<p>- La consultation des fichiers est réalisée dans le respect du cadre légal.</p> <p>- Le formalisme procédural est respecté.</p> <p>- Le compte-rendu oral au magistrat est clair, synthétique et circonstancié.</p>

		relationnelles et comportementales.	
III- APPLIQUER LES TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES EN INTERVENTION.			
III - A : MAINTENIR SA CONDITION PHYSIQUE OPÉRATIONNELLE.	<p>Entretien et développer ses capacités d'endurance en pratiquant régulièrement la course à pied en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - variant les allures et l'intensité de l'effort. - en se familiarisant avec le contrôle de l'intensité par la prise de pouls. - développer sa puissance d'aérobie (fractionné alternant temps d'effort/temps de récupération). - entraîner son organisme à supporter des efforts intenses. <p>Renforcer sa masse musculaire sans charge additionnelle en sachant placer son corps pour éviter les blessures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer sa tonicité (flexion, gainage, pliométrie) en adaptant l'intensité en fonction de ses propres capacités (connaître son temps de récupération, adapter sa vitesse d'exécution) pour gagner en efficacité et éviter une déperdition de la qualité lors d'opérations nécessitant une bonne condition physique (poursuite pédestre, posture statique). - effectuer des exercices sous agrées : flexion/extension ; pliométrie (s'asseoir et se relever sans les mains) ; isométries (pompes). - entretenir une bonne hygiène de vie. 	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>Épreuves physiques et sportives.</p> <p>Tests d'endurance cardio-respiratoire.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi.</p>	- La condition physique satisfait aux exigences opérationnelles.
III – B : MAÎTRISER LES TECHNIQUES DE	Maîtriser les attitudes professionnelles de sécurité (placements, distances de sécurité).	1/Évaluation en centre de formation.	- Les techniques de défense et

<p>DÉFENSE ET D'INTERPELLATION.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intervenir en respectant les distances de placement latérale et les fonctions de protection/liaison/interpellation (PLI). - intervenir en respectant le principe de la triangulation. - se concerter et se répartir les rôles. <p>Maîtriser les techniques du corps à corps debout et ses amenés au sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> - se défendre au sol contre un agresseur debout et maîtriser les techniques pour se relever. -utiliser son poids, son déplacement et ses appuis pour s'opposer à l'agresseur. <p>Maîtriser les techniques opérationnelles au sol (TOS) seul ou en binôme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les différentes techniques « d'amenée » au sol en fonction de sa position et celle de l'agresseur. - se dégager d'une saisie en utilisant les techniques de dégagement au sol. -utiliser les techniques opérationnelles pour maîtriser, dans le respect du cadre de la légitime défense, le mis en cause afin de permettre le menottage (clé d'épaule, clé de bras par hypertension, clé de jambe, cheville ou talon). <p>Maîtriser et appliquer les techniques de menottage debout et au sol dans le respect du cadre légal et des règles de déontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en veillant à ne pas blesser la personne, - dans le respect de la dignité de la personne. <p>Maîtriser et appliquer les techniques de palpation de sécurité dans le respect du cadre légal et des règles de déontologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation permettant d'évaluer les compétences techniques de défense, d'interpellation, de menottage / palpation. <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi :</p> <p>grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>d'interpellation sont réalisées dans le respect du cadre légal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles déontologiques sont respectées. - Les gestes techniques sont maîtrisés. - Les placements sont adaptés à la situation. - Les automatismes technico-tactiques professionnels sont acquis (injonction à l'agresseur, déplacement, distance de sécurité). -Les gestes techniques d'utilisation du bâton de défense sont acquis.
--	---	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - palpation effectuée par une personne du même sexe. - par un seul agent au travers des vêtements de façon sommaire, externe méthodique et rigoureuse. - sans agressivité, violence ou caractère vexatoire. <p>Maîtriser la manipulation les différents bâtons de défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas d'impossibilité de maintien d'une distance de sécurité, - dans le strict cadre de la légitime défense : pour se défendre contre un agresseur à mains nues ou contre un ou plusieurs agresseurs porteurs d'arme (arme contondante légère, lourde, couteau). 		
<p>III – C : MAÎTRISER L'EMPLOI DES ARMES.</p>	<p>Maîtriser et appliquer les règles générales de sécurité de l'emploi de l'arme individuelle de dotation et l'arme en dotation collective.</p> <ul style="list-style-type: none"> -considérer l'arme comme chargée. -pour la prise en main, mettre le doigt toujours le long du pontet. -diriger le canon vers une zone de sécurité. <p>Percevoir l'arme lors de la prise de service en respectant règles générales de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place les équipements nécessaires au port de l'arme (réglage du ceinturon, positionnement et réglage de l'étui, positionnement de l'étui porte-chargeur). - contrôler l'arme en respectant la chronologie des étapes pour s'assurer de son état général et de son bon fonctionnement. <p>Mettre en service l'arme dans le respect des règles générales de sécurité et de la chronologie des étapes.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <p>Parcours de tir visant à évaluer les règles générales de sécurité, le respect des postures favorables dans un contexte opérationnel donné, l'efficacité du tir.</p> <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi :</p> <p>Parcours de tir visant à évaluer les règles générales</p>	<p>- Les règles générales de sécurité de l'emploi de l'arme individuelle de dotation et de l'arme en dotation collective sont maîtrisées.</p> <p>-La chronologie des étapes et des gestes à effectuer pour la perception, la mise en service, la mise en sécurité et la réintégration de l'arme est maîtrisée.</p> <p>- Le tir est maîtrisé. (à 2 mains/ à 1 main debout/à genoux).</p>

	<p>Mettre en sécurité et réintégrer l'arme dans le respect des règles générales de sécurité et de la chronologie des étapes.</p> <p>Entretenir régulièrement l'arme pour éviter les sources d'arrêts mécaniques.</p> <p>Maîtriser les différentes techniques de préhension de l'arme en connaissant ses repères proprioceptifs afin d'être plus efficient en cas de tir de légitime défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser le tir statique à deux mains, - maîtriser le tir de riposte, - maîtriser le tir à une main en l'absence de renfort de la main faible (tenue d'un portatif, d'une lampe etc..), - tirer en rafales (arme en dotation collective) en manipulant efficacement le sélecteur de tir, en maintenant fermement sa posture pour permettre un tir en rafales juste, - tirer en progression en adaptant ses mouvements dans les déplacements afin de minimiser les effets de la marche, -appliquer les règles de protection balistique (attitudes posturales adaptée pour bénéficier d'une protection optimale , s'abriter efficacement, rechercher des abris etc...), - maîtriser les résolutions techniques dans l'urgence, en cas d'impossibilité de départ de coup de feu, - maîtriser le rechargement de l'arme dans une situation d'urgence. 	<p>de sécurité, le respect des postures favorables dans un contexte opérationnel donné, l'efficacité du tir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est respecté. - Le rechargement d'urgence est maîtrisé. -Les postures et la gestion des abris sont adaptées. - A l'issue du tir, l'arme est remise à l'étui, marteau désarmé et l'étrier est fermé.
<p>III – D : MAÎTRISER LES TECHNIQUES</p>	<p>Intégrer les gestes de premiers secours en assurant la sécurisation de son intervention.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation :</p>	<p>- La nature du risque est identifiée et analysée.</p>

<p>OPÉRATIONNELLES DES PREMIERS SECOURS EN INTERVENTION.</p>	<p>Identifier et analyser la nature du risque afin d'en supprimer la cause et éviter le sur-accident (risques électrique, incendie, explosifs, chimiques, matières dangereuses).</p> <p>Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours d'urgence.</p> <p>S'assurer qu'au cours de l'examen de la victime, qu'elle ne porte aucun objet dangereux pour elle-même ou pour autrui.</p> <p>Respecter les consignes existantes quant au balisage de la zone de l'accident en cas d'accident de la route.</p> <p>Déléguer à ses coéquipiers les missions de protection de l'intervention, la circulation, le balisage, la demande de renfort etc...</p> <p>Maîtriser les codes à communiquer au CIC et la procédure de zonage dans le cas d'un accident de forte intensité (risques nucléaire, bactériologique, chimique, accident sur transport de matière dangereuse, tuerie de masse.</p> <p>Réaliser un bilan-alerte dès le début de l'intervention sur la victime et transmettre l'information aux secours par tous moyens pour éviter une perte de temps qui pourrait-être préjudiciable pour la victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilan circonstanciel, - bilan d'urgence vital, - bilan complémentaire, - la surveillance, - la transmission de l'alerte. 	<p>évaluation PSC 1 sous forme de simulations.</p>	<p>- La tactique d'action est adaptée à la situation et à la nature du risque (électrique, incendie, explosif, matières dangereuses).</p> <p>-Le bilan d'alerte est réalisé dans le respect de la méthodologie à appliquer (bilan circonstanciel, bilan d'urgence vitale, bilan complémentaire, surveillance).</p> <p>-Les techniques de dégagement d'urgence et de mise à l'abri sont maîtrisées.</p> <p>-Les gestes de premiers secours sont maîtrisés.</p>
---	---	--	---

	<p>Réaliser un dégagement d'urgence, après analyse des risques encourus pour soi et les autres intervenants pour soustraire la victime d'un danger réel, immédiat et vital (route de grande circulation, échange de coups de feu, incendie, etc) vers une zone sécurisée, afin de prodiguer les premiers soins.</p> <p>Réaliser les gestes de premiers secours sur victime en fonction de son état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte traumatique, - perte de connaissance, - arrêt cardiaque, - obstruction des voies aériennes, -malaise, - brûlure, - plaies, -hémorragie externe, -blessures par balles. 		
IV– ASSURER DES MISSIONS D'ACCUEIL, DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE			
<p>IV- A : ACCUEILLIR (SUR PLACE OU PAR TÉLÉPHONE), RENSEIGNER ET CONSEILLER TOUT TYPE DE PUBLIC.</p>	<p>Accueillir le public dans le respect des prescriptions de la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes pour répondre aux sollicitations des personnes.</p> <p>Maîtriser l'organisation du service (différentes unités, compétences, horaires) ainsi que l'organisation et les missions des services partenaires (justice, services préfectoraux, collectivités territoriales, services publics, associations d'aide aux usagers, etc....) pour apporter une réponse ou orienter vers le service compétent.</p>	<p>1/Évaluation en centre de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances (QCM). <p>2/ Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La charte d'accueil est respectée : *comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, *disponibilité, * écoute.

	<p>Maîtriser les éléments constitutifs des infractions afin de pouvoir orienter la personne vers le service de prise de plainte ou vers un service partenaire.</p> <p>Tenir un langage adapté et porter une tenue irréprochable (une tenue négligée ou des propos trop familiers suggère une désinvolture qui va à l'encontre de ce que l'on attend d'un représentant de la loi).</p> <p>S'assurer d'avoir tout le matériel nécessaire à porter de main pour ne pas être pris au dépourvu lors de l'entretien et favoriser ainsi un échange privilégié avec son interlocuteur.</p> <p>Prioriser les prises en charge en fonction de la nature des demandes et de la vulnérabilité des personnes.</p> <p>Mettre en œuvre les compétences relationnelles adaptées à la prise de contact avec l'utilisateur pour établir une communication efficace (écoute, questionnement, reformulation, confidentialité, technique de gestion des conflits...).</p>	<p>compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de déontologie sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> *comportement exemplaire – courtoisie, *impartialité, *neutralité, *discernement, *confidentialité. - La prise en charge des usagers est priorisée. - L'information et l'orientation des usagers est adaptée à la situation (qualité et précision des réponses). - Les règles d'assistance aux victimes sont respectées. - La prise en charge est effectuée en tenant compte de l'état de vulnérabilité de la personne. - Les logiciels professionnels sont maîtrisés.
--	---	--	--

IV- B : ASSURER LA SÉCURITÉ DES LOCAUX.			
<p>IV- B1 : Assurer la surveillance des locaux.</p>	<p>Maîtriser la topographie des locaux, le niveau de protection balistique du site et les dispositifs mis en place aux abords du service (barriérage, plots, stationnement réservé ou interdit, etc.).</p> <p>Appliquer les consignes générales relatives à la surveillance des locaux et les consignes particulières de sécurité liés à des dispositifs d'exception (ex : vigipirate, intervention en cas du TDM (tuerie de masse), alerte à la bombe).</p> <p>S'équiper du matériel de protection balistique et d'armement spécifique (gilet pare-balles lourd, arme collective) en respectant les procédures de mise en service des armes.</p> <p>Appliquer les mesures relatives à la prise en compte, à l'entretien et au stockage de l'armement et des matériels spécifiques ou sensibles, dans le respect des procédures établies pour garantir la sécurisation, la traçabilité, et le bon fonctionnement des-dit matériels.</p> <p>Prendre en compte les évènements administratifs du service (garde à vue et rétention en cours) et les informations opérationnelles, TO, fiches de signalement, consignes judiciaires...</p> <p>Procéder aux filtrages et contrôles des personnes extérieures entrant et sortant des locaux pour garantir la protection des personnes et des locaux.</p> <p>Procéder à une palpation de sécurité sur toute personne placée</p>	<p>Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation une situation donnée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurisation des locaux sont connues et appliquées. - Les consignes générales et particulières sont respectées. - Le filtrage des personnes entrant est assuré. - En cas de contexte exceptionnel, l'action est appropriée. -Lors d'une conduite au sein des locaux d'une personne en garde à vue, le risque est évalué. -Les placements de sécurité sont respectés. - Les mesures de menottage et de

	<p>en garde à vue ou en rétention dans le respect de la dignité de celle-ci, en vue d'écarter les objets dangereux pour elle-même ou pour autrui.</p> <p>Assurer la surveillance (ronde) des personnes faisant l'objet d'une mesure de privation de liberté.</p> <p>Alerter et rendre compte de tout évènement inhabituel.</p>		<p>palpation sont effectuées conformément au cadre légal.</p> <p>- Les comptes-rendu sont effectués.</p>
<p>IV - B2 : Participer à des activités de soutien opérationnel dans les locaux.</p>	<p>Renseigner les registres du poste (registre des personnes gardées à vue, registre d'écrou, des personnes retenues) avec rigueur et de manière exhaustive pour garantir le suivi de l'activité de service.</p> <p>Renseigner les différents logiciels professionnels (MCI, logiciel de rédaction de procès-verbal et rapport).</p> <p>Vérifier les effets personnels et valeurs d'une personne détenue et renseigner les registres afin qu'ils puissent être restitués à la fin de la garde à vue ou de la rétention.</p> <p>Vérifier les prescriptions médicales éventuelles et veiller à l'alimentation de la personne retenue pour assurer de bonnes conditions de détention.</p> <p>Répondre aux demandes des personnes retenues dans les locaux.</p> <p>Prendre en charge les professionnels concourants aux droits des personnes retenues.</p> <p>Assurer l'escorte d'une personne retenue au sein des locaux en prenant en compte son degré de dangerosité et en appliquant les principes de sécurité et de vigilance adapté (anticiper les points</p>	<p>Évaluation pendant la période de professionnalisation en unité d'emploi : grille d'évaluation et appréciation littérale sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.</p>	<p>- Les consignes sont respectées.</p> <p>-La procédure d'inventaire des objets des personnes retenues ou placées en garde à vue est respectée.</p> <p>- Les registres sont tenus avec rigueur et exhaustivité.</p> <p>- Les règles de déontologies sont respectées.</p>

	de fuite potentiels et dangereux), pour répondre aux demandes des services d'investigation judiciaire (demande d'audition, de présentation à témoin, présentation devant médecin, avocat...).		
--	---	--	--